



Solutions&Associés

HUISSIERS DE JUSTICE

Référence à rappeler
Affaire : HECTARE
c/ CONSTAT AFFICHAGE PC ESPIRA DE CONFLENT
Vos réfs :
Nos réfs : 16311/ BB/ FAC

SAS HECTARE

1 Boulevard Kennedy

66000 PERPIGNAN

PERPIGNAN, le 17.09.2021

NOTE DE FRAIS N°14582

Date	Nature de l'opération	Hors taxe	T	T.V.A.	Débours	T.T.C.
16.09.2021	PV constat affich (3 passages)	273,21	4	54,64	2,15	330,00

T	Taux T.V.A.	Montant H.T.	Montant T.V.A.
0		2,15	
1	18,60		
2	20,60		
3	19,60		
4	20,00	273,21	54,64

TOTAL TTC	ACOMPTE DU DEFENDEUR	ACOMPTE DU DEMANDEUR	NET A PAYER
330,00			330,00

Dans l'attente de votre règlement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

François MILLET

POUR REGLEMENT
A PERPIGNAN, le 20.09.21

Rappel des conditions de règlement :

Chaque facture est payable dans un délai de 30 jours à compter de sa date.

Tout retard entraîne le paiement d'une pénalité de retard dont le taux d'intérêt est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points outre le paiement de l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros pour les professionnels (articles L441-6 al 12 et D441-5 du Code de Commerce).

SCP MILLET-BOURRET
Immeuble l'Odyssée
36 Avenue Éole, Tecnosud 2
66100 Perpignan
Tél 04 68 34 35 20 | Fax 04 68 35 02 11
contact@solutionsetassociés.com
solutionsetassociés.com
Siret 776 187 296 00046
TVA Intracommunautaire FR76 776 187 296

Merci d'effectuer vos règlements :



- par CARTE BLEUE par téléphone au 04 68 34 35 20
- par VIREMENT BANCAIRE : IBAN FR76 1026 8025 2035 7361 0600 039
- par CHÈQUE à l'ordre de : SCP Millet-Bourret

Membre d'une association de gestion agréée. Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées de l'Étude. CNIL N°1954.